

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20210629-C__87_06_2021-DE

C- 87-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

MUSÉES - ACQUISITION DE DEUX CORBEAUX D'ARCHITECTURE - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FRAM

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Philippe MAUFFREY, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

MUSÉES - ACQUISITION DE DEUX CORBEAUX D'ARCHITECTURE - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FRAM

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le musée Bernard d'Agesci a acquis en vente publique en date du 6 mai 2021 deux corbeaux d'architecture provenant du prieuré de Saint-Nicolas de Charzay, commune de Mazières-sur-Béronne (Deux-Sèvres), XII^e siècle.

Ces deux corbeaux proviennent de la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas de Charzay, non loin de Melle, à présent ruinée. Ce prieuré aurait été construit sur des terres concédées en 966 aux moines de l'abbaye bénédictine Saint-Cyprien de Poitiers par le vicomte d'Aulnay, Kadelon II. Seuls quelques dessins datant de 1890 de Gabriel Robuchon, fils cadet du photographe Jules Robuchon, permettent aujourd'hui d'avoir un aperçu de l'église de ce prieuré. Vendue en 1796 comme bien national, elle comportait alors une seule nef et un chevet plat ce qui facilita sa transformation en habitation grâce à l'adjonction d'un plancher intermédiaire et d'une cheminée. Devenu par la suite dépendance agricole, le bâtiment fut conduit à sa ruine complète en 1954 par manque d'entretien.

Un historien local, Denis Chapacou, reconnaît dans ces deux corbeaux les têtes du vicomte Kadelon II d'Aulnay (av 965-1004) et de sa femme Arsende. Ces éléments romans font partie des rares vestiges à avoir été récupérés de cette chapelle qui, encore en bon état au milieu du XVIII^e siècle, était alors plus grande que l'église paroissiale voisine de Mazières.

Intérêt pour les collections muséales :

Après une campagne de restauration en 1885, la municipalité met à disposition le Pilon de Niort à la *Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts* du département des Deux-Sèvres pour y exposer ses collections. Ce lieu, unique en Deux-Sèvres, devint ainsi un musée départemental qui conservait, protégeait et exposait toute découverte archéologique ou élément lapidaire provenant de bâtiments disparus ou en voie de destruction des Deux-Sèvres.

Ces collections ont ensuite été dévolues à la *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres* qui en 1943 abandonne ses droits sur les collections au profit de la Ville de Niort.

Environ 300 éléments lapidaires sont ainsi actuellement conservés à Niort et qui proviennent de Celles-sur-Belle, Melle, Saint-Maxire, Épannes, Champeaux, Coulon, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne, Fressines, Ardin, Brioux-sur-Boutonne, Rom, Beaussais, Saint-Éanne, Périgné, La Chapelle-Bâton, Saint-Christophe-sur-Roc, Germond-Rouvre, Chauray, Villefollet, Usseau, Azay-le-Brûlé, Vitré, Saint-Marc-la-lande, Prahecq, Verruyes, Marigny, Thénézay, Saint-Maixent-l'École, Saint-Jouin-de-Marne, Saint-Loup-Lamairé, Airvault, La Crèche, Lezay.

Cette vocation niortaise à protéger le patrimoine des Deux-Sèvres a perduré avec l'acquisition de pièces archéologiques majeures découvertes même récemment et qui sans cela aurait définitivement quitté notre territoire : collier en or de Saint-Laurs, bargueno du château de Thouars, roue de char de Coulon, trésors monétaires de Saint-Martin-du-Fouilloux et de Courlay...

Ces deux corbeaux d'architecture sont les seuls vestiges actuellement connus de la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas de Charzay et permettent de compléter nos connaissances sur un corpus déjà très riche de sculptures de bâtiments présents ou disparus du territoire du pays mellois en sud Deux-Sèvres.

L'acquisition en vente publique a obtenu l'avis favorable de la commission scientifique d'acquisitions en délégation permanente le 6 mai 2021. Le coût d'acquisition est de 2 875 euros (frais inclus, TVA non applicable), ce montant est inscrit au budget 2021 des musées.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué